

Tricotin dernière

N° 36
ELECTIONS
Mars 2004

On en a
marre



des tracasseries
administratives,



de payer,



des contrôles



policiers,

La présente contravention a été relevée le 14/03/2004 à 07:44 pour EXCES DE VITESSE INFÉRIEUR À 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE À MOTEUR. Infraction prévue et réprimée par l'article R. 413-14 du code de la route.	VITESSE	Retenue après application de la marge technique
	Limite à : 80 km/h	Enregistrée à : 97 km/h
Infraction	2137 YS 49	
Lieu : AIGUEBLANCHE Code postal : 73260 Voie : RN90 Point Kilométrique : 048.000	GENRE - MARQUE - MODELE VP PEUGEOT 607HDI	
Moyen de contrôle utilisé	PAYS France	
Identifiant : 0156 Marque : MESTA Type : 210 Vérifié le 21/11/2003 par DRIRE	Perte de point(s) du permis de conduire OUI	
Enquêteur : CHALARD JEAN-CHRISTIAN, Brigadier Major		

des radars automatiques.

*CHOISISSEZ UN
CANDIDAT*



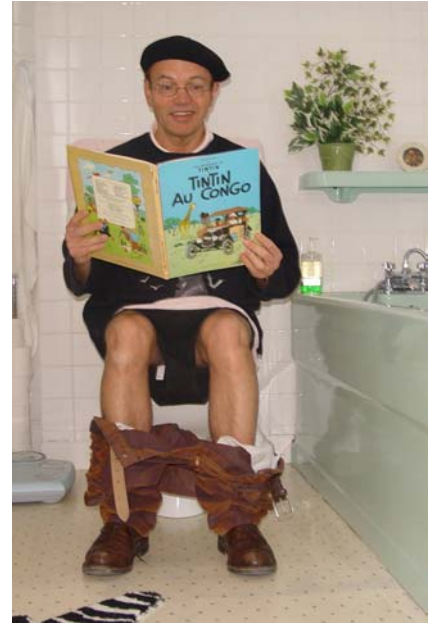
d'envergure,



d'avenir,



d'une grande piété,



cultivé,



dynamique,



travailleur,



courageux,



sérieux,



honnête,



et fidèle.

VOTEZ



TRICOTIN